

Infos pratiques



Dates

Les travaux de la rue de Vauré se dérouleront du lundi 3 septembre à début décembre 2018.

Ils seront assurés par deux équipes qui travailleront de 7h à 19h.

La préparation du chantier débutera dès le lundi 27 août. Les algécos de chantier seront positionnés sur la contre-allée du boulevard de la République, vis à vis des immeubles numérotés du 31 au 37.

Circulation

Vos commerces restent ouverts. Durant les travaux, un cheminement piéton est maintenu le long des façades.

La circulation des voitures est interrompue (week-end compris) et le stationnement interdit.

Attention, durant les travaux, certaines consignes de circulation sont modifiées :

- * le sens de circulation de la rue Marius Audouy sera inversé (du boulevard de la République vers la place Philippe VI de Valois)
- * la circulation de la rue du Cap Martel se fera dans les deux sens

Stationnement

Durant cette période, le stationnement sera interdit :

- * rue du Taur
- * sur la contre-allée du boulevard de la République

Coupures d'eau potable

- * boulevard de la République (du n°37 au n°19) : lundi 17 septembre, de 8h à 12h
- * rue du Cap Martel : lundi 17 septembre, de 13h à 14h

La durée de cette interruption de service pourra être éventuellement plus courte selon l'avancement des raccordements à effectuer. Pour tout dysfonctionnement lié à cette coupure, vous pouvez contacter le SIEMN 31 (Réseau 31) au 05 62 18 62 62.

Les travaux sur les réseaux rue de Vaure peuvent engendrer ponctuellement l'arrivée au robinet d'une eau troublée. Nous nous en excusons. Cela provient des coupures et re-branchements nécessaires aux travaux qui induisent des variations de pression dans les canalisations. Dans cette circonstance, l'eau reste potable.

Collecte des déchets

La collecte ne se fait plus de porte à porte pendant les travaux. Des points de collecte sont mis en place à proximité du chantier :

- * à l'extrémité de la rue de Vauré, vers le boulevard de la République
- * à l'angle de la rue de Vauré et de la rue du Cap Martel

Pour toute demande concernant la collecte des déchets, merci de [contacter le SIPOM](#) au 05 62 71 22 83.

Demandes d'occupation du domaine public

Dans le cas où vous auriez besoin d'occuper le domaine public pour des travaux, une demande doit être faite auprès de la police municipale.

L'instruction de cette demande est fixée à un mois : DELAI DE REPONSE INCOMPRESSIBLE (lié à la planification des travaux du centre-ville et à l'étude de la circulation dans les rues).

Pour cela, [télécharger le fichier de demande d'occupation du domaine public](#) et transmettez-le par mail à [mairie\[at\]mairie-revel.fr](mailto:mairie@mairie-revel.fr) ou déposez-le au poste de police municipale (20, rue Jean Moulin).

Réseau d'eau potable

Un réseau temporaire sera mis en place pour éviter les coupures trop longues d'eau potable. En cas de coupure inévitable : les usagers seront prévenus afin de pouvoir prendre leurs dispositions. Les travaux sur les réseaux rue de Vaure peuvent engendrer ponctuellement l'arrivée au robinet d'une eau troublée. Nous nous en excusons. Cela provient des coupures et re-branchements nécessaires aux travaux qui induisent des variations de pression dans les canalisations. Dans cette circonstance, l'eau reste potable.

Dans le cadre des travaux, le propriétaire de l'habitation devra fournir quelques renseignements : emplacement actuel de votre compteur d'eau potable, la nature de la

canalisation... Pour cela, le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (Réseau31) met à votre disposition un formulaire à compléter : [enquête de branchement](#).

Pour toute autre demande concernant le réseau d'eau potable, vous pouvez contacter Yannick Calmettes du SIEMN 31 (Réseau 31) au 05 62 18 62 62.